

Formation Maraîchage: Réussir ses plants



Les spécificités de la biodynamie

2 journées

Apprenez à réussir vos propres plants en utilisant les spécificités de la biodynamie.

Vous voulez réussir vos plants maraichers sur votre exploitation en appliquant les principes de la biodynamie. Cette formation vous aidera à ne pas commettre d'erreurs.

Contenu

- ✓ Présentation générale de la biodynamie.
- ✓ Les principes de la biodynamie adaptés à la production de plants.
- ✓ Choix et réalisation du substrat pour mottes et godets.
- ✓ Réalisation de mottes, godets, semis et d'une préparation biodynamique.

Validation des acquis

- ✓ Les acquis des stagiaires seront validés tout au long de la journée de formation afin que les maraichers et maraichères puissent progresser sur leur réflexion ainsi que sur l'acquisition de connaissances et compétences sur la thématique.
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h à 12h 30 – ADFPA de Gap.

De 13h 30 à 17 h – commune de Baratier

Déroulé : l'apport en salle sera complété par la pratique réalisée sur une exploitation de Baratier. Un programme détaillé vous sera fourni au cours de la matinée de la journée de formation.

Pour le midi : pique-nique tiré du sac ou restaurant (au choix)

Intervenant : T. MEVEL, ADALIA, maraîchère, spécialiste biodynamie

Conditions financières

- ✧ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ✧ **Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :**
 - L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA

Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.

✧ Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.

Agriculteurs le saviez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact → 04.92.58.63.66

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire Candidat à l'installation Autre (préciser)

Je m'inscris à la formation les _____ Réussir ses plants : les spécificités de la biodynamie

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :

oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

A renvoyer à : ADFPA 05 – Guillaume MALET
3, rue Paul Aubert - 05000 GAP



ADFPA 05
3, rue Paul Aubert – 05000 GAP
04 92 52 15 15 - adfpa@adfpa05.asso.fr
<http://www.adfpa05.asso.fr>